



O B J E T : compte-rendu conseil municipal du **mercredi 25 juin 2025 à 20 heures** à la mairie.

➡ COMPOSITION DU FUTUR CONSEIL COMMUNAUTAIRE

En vue des élections municipales et communautaires de mars 2026, il faut procéder, pour le 31 août 2025, à la détermination du nombre et de la répartition des sièges entre les communes au sein du Conseil communautaire. Un arrêté préfectoral fixant la répartition des sièges entre les communes doit être pris, au plus tard le 31 octobre 2025. Le conseil valide la composition à 69 sièges, validant ainsi l'accord local à l'instar de ce qu'avait validé lors du précédent mandat.

➡ TARIFICATION DES PRESTATIONS CANTINE – GARDERIE – ALSH

Les tarifs sont inchangés depuis juin 2023, ces prestations doivent être réévalués pour tenir compte de l'inflation et de la hausse des charges de personnel ou de gestion des bâtiments, ainsi il est validé à compter de la prochaine rentrée scolaire :

Pour la cantine

- 1,00 € pour un QF $\leq$ 1000 € (repas social)
- 3,70 € pour un QF $\geq$ 1001 € et $\leq$ 1500 €
- 3,80 € pour un QF $\geq$ 1501 €

Pour la garderie

- Tarif unique 1,45 € de l'heure
- Pour le 2^o et suivants 1,35 € de l'heure

Pour l'A.L.S.H. du mercredi et des petites vacances scolaires

- 13 € de la journée
- 6,50 € de la demi-journée

➡ VALIDATION DE DEVIS

• **Achat mobilier pour l'école**

Le conseil accepte le devis présenté par la directrice de l'école des Menhirs car les effectifs ont évolué en tenant compte de la morphologie des enfants. Le devis s'élève à un montant de 2 693,52 € H.T. et à 3 232,22 € T.T.C.

• **Logiciel COMEDEC**

L'état-civil est maintenant numérisé et hébergé sur un site sécurisé. Pour que les particuliers ou des professionnels puissent avoir accès à ce site, il faut installer l'accès au logiciel COMEDEC sur les 2 postes informatiques de la mairie ainsi qu'une formation aux secrétaires.

C'est ainsi que la société **J.VS.** Prestataire a évalué cette mission :

- En investissement : 440 € H.T. et 528 € T.T.C.
- En fonctionnement une maintenance annuelle de 18 € et de 21,60 € T.T.C.
-

• **Changement chauffe-eau aux vestiaires du stade de la Vigne**

Au début mai, il a fallu remplacer un chauffe-eau aux vestiaires du stade de la Vigne, le conseil valide donc la facture pour un montant de 1298,15 € HT et 1557,78 € TTC présentée par l'entreprise COCHERIL.

• **Installation des écluses rue des Mimosas et rue de la Vigne**

Au cours de l'hiver, 2 écluses provisoires avaient été installées route de Broons afin de sécuriser cette voie car la vitesse est trop importante. Les riverains étaient satisfaits de cette expérience c'est pourquoi la société BSM a été retenue pour l'installation définitive de 2 écluses. Or, dans cette prestation, il avait été oublié l'installation des deux écluses, ainsi la société BSM les installera pour un montant, validé de 1746,67 € HT et 20296,00 €

➡ GESTION DES AGENTS COMMUNAUX

- **Recrutement de deux agents saisonniers :**

Un des agents a été victime d'un accident du travail le 16 mai 2025 entraînant une indisponibilité dont la durée reste inconnue. Il a fallu recruter dans l'urgence un agent pour le remplacer en raison de l'activité importante sur le domaine espaces verts de la commune.

La durée du contrat est fixée du 21 mai au 31 août 2025. Cet agent assurera aussi le remplacement des agents le temps des vacances d'été.

Il faut recruter un agent en raison d'un accroissement d'activité ou de l'absence des agents. En effet, un agent est absent suite à un accident du travail et la durée de son indisponibilité est inconnue et l'autre agent a été absent du 26 mai au 30 mai 2025 et que des travaux sont prévus pour l'été notamment le ravalement des murs du nouveau cimetière.

En conséquence, il est prévu de recruter à temps complet un agent selon les dates suivantes :

- Du 26 mai au 28 mai 2025 inclus et du 1er juillet au 15 août 2025

- **Stagiairisation d'un agent**

Un employé communal titulaire a été placé en arrêt maladie le 17 août 2019. Pour assurer une continuité du service, un employé avait été recruté en C.D.D. le 1er novembre 2019 pour le remplacer. Le contrat a été renouvelé à plusieurs reprises. Le comité médical avait fait connaître que l'agent titulaire a été reconnu inapte au travail à compter du 19 août 2024 et a été mis à la retraite le 1er mai 2025.

Le contrat de cet agent remplaçant prend fin le 31 août 2025.

Il est donc validé de faire passer cet agent stagiaire pour un an jusqu'au 31 août 2026 à partir du 1er septembre 2025.

- **Révision des effectifs et avancement de grade**

Il est nécessaire de créer un emploi permanent en raison des missions suivantes :

En raison des tâches à effectuer, il est créé à compter du 1er juillet 2025, un emploi permanent d'adjoint administratif 2^o classe établie au regard de l'appréciation professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle et par l'obtention de l'examen professionnel relevant de la catégorie hiérarchique et du grade d'adjoint administratif 2^o classe échelon 5 catégorie C à temps complet.

En conséquence, le tableau des effectifs est revu et actualisé.

➡ FERMETURE PISCINE POUR L'ETE

Le conseil déplore la décision de fermer la piscine pour l'été en l'absence de recrutement d'un surveillant de baignade. Or dès le début de l'hiver un appel à candidature a été lancé par la presse, l'envoi de courriels aux différentes écoles ou facultés et même eu syndicat des maîtres-nageurs et à la fédération, mais cela est resté sans résultat.

➡ ARRET PROJET EOLIEN DE KERBENNEUC

Le porteur de projet éolien sur les Landes de Kerbenneuc a fait connaître à la mairie qu'il abandonnait le projet pour des raisons administratives et réglementaires.